



Appel à contributions – CHANGEMENT DE REGARD Règlement

Cet appel à contribution est ouvert à tous les professionnels, aidants, bénévoles, familles et usagers du secteur du handicap mental et psychique.

Les contributions que vous partagez sont soumises au respect de la Charte du réseau publiée sur ce site.

Les fiches d'expériences que vous réaliserez dans le cadre de cet appel seront mises en avant dans la newsletter Handiplanet ainsi que sur nos réseaux sociaux et professionnels.

Pour toute question, contactez :

Viviane Sekercioglu

dpe.animation@amisdelatelier.org

contact@handiplanet-echanges.info

+33 1 64 86 41 19

La charte

<http://www.handiplanet-echanges.info/le-reseau/la-charte>

La charte Handiplanet définit les finalités du réseau, la qualité et les engagements des membres, ses valeurs, la démarche par laquelle se constitue le réseau et les mentions légales du site internet du réseau.

Finalités du réseau handiplanet-echanges

Les membres du réseau souhaitent créer une dynamique d'échange au plan international par le partage et la capitalisation d'idées, d'informations et d'expériences. En confrontant et en s'inspirant mutuellement de leurs pratiques, ils veulent enrichir leur regard, afin de créer des solutions nouvelles ou améliorer leurs pratiques.

Les membres du réseau souhaitent ainsi contribuer à un meilleur exercice des droits des personnes handicapées mentales et psychiques de tout pays, en s'appuyant sur la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU du 6 décembre 2006 (A/61/611).

La qualité et les engagements des membres

Qualité des membres

- Des associations privées ou organisations publiques ou groupes de personnes constitués sous un statut juridique reconnu, public ou privé, de tout pays, qui ont pour objet le soutien, l'accompagnement, l'hébergement, le soin, l'aide à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées mentales et psychiques.
- Des établissements, sans statut juridique, rattachés à ces dernières
- Des personnes physiques rattachées à ces dernières

La qualité de membre s'acquiert par la contribution au réseau dans l'esprit de la démarche exposée ci après. Toute association ou groupe constitué, établissement ou personne physique remplissant ces conditions a vocation à être membre du réseau, sans qu'il puisse en être tenu écarté pour quelque raison, sinon en cas de non respect de cette charte.

L'engagement des membres



Les membres s'engagent à privilégier la recherche et la mise en œuvre de solutions favorisant la plus grande intégration possible pour les personnes handicapées (inclusion).

Les membres s'engagent à faire connaître et à diffuser les objectifs et la démarche du réseau afin qu'il se développe.

Les valeurs

L'adhésion des membres actifs est une démarche volontaire et implique l'adhésion aux principes fondateurs suivants :

- La réciprocité : Donner à voir et à savoir à d'autres, autant que recevoir des autres (article 1)
- L'ouverture : Avoir le goût de la rencontre, un intérêt pour les communautés de partage (article 2)
- La probité : donner une information fiable, exprimant une réalité vécue ou une information vérifiée (article 3)
- Le respect de l'espace d'informations partagées qu'est le site, s'obligeant à ne pas en détourner l'usage à des fins autres que celles énoncées dans cette charte, le respect des personnes au travers des textes qui y sont écrits ou de l'image qui en est donnée ainsi que le respect du principe de non discrimination entre les hommes et les femmes. (article 4)

La démarche

La démarche de constitution du réseau s'appuie sur deux socles : l'échange et le partage d'expérience.

Favoriser les échanges interpersonnels et développer la solidarité entre associations de pays différents :

Les membres contribuent à cet objectif par des rencontres mutuelles entre professionnels, bénévoles ou salariés ainsi qu'entre personnes handicapées. Outre l'échange, ces rencontres visent la capitalisation de données d'expériences et d'informations.

Ces échanges prennent des formes diverses :

- Echanges interpersonnels, rencontres, colloques, aussi bien de professionnels, salariés ou bénévoles que de personnes handicapées.
- Echanges de bonnes pratiques, d'adresses, de témoignages, forum d'idées.
- Echanges de données sur les réalités vécues et les actions entreprises par les membres, leurs coordonnées, le public accompagné ou pris en charge, les statistiques et les budgets consacrés au plan national.
- Echanges par courriers postaux, électroniques, par une lettre périodique ...
- Echanges matériels

Partager des informations, des savoirs et des expériences sur le plan international par l'intermédiaire du site Internet

Les membres adoptent la démarche de mutualisation de leurs connaissances sur le site handiplanet-echanges. Ce site permettra de :

- Partager des fiches de capitalisation d'expérience et de savoir-faire.
- Partager la connaissance des textes de droit international, régional ou national applicables aux personnes handicapées mentales ou psychiques.
- Partager la connaissance et l'accès à des rapports, statistiques et savoirs constitués dans les différents pays, présents sur les sites des universités, instituts de recherche ou de formation, fondations spécialisées, organes onusiens ou dans des ouvrages édités.
- Partager les coordonnées et les connaissances des instituts, écoles de formation d'éducateurs et travailleurs sociaux des différents pays.
- Partager entre membres la connaissance et l'accès aux ONG, fondations, bailleurs de fonds potentiels concernés par la promotion et la défense des droits des personnes handicapées et le financement des actions et projet qui s'y rapportent.

Handiplanet - 2 avenue de l'Amazonie - 91952 LES ULIS - FRANCE : +33 1 64 86 41 19 - contact@handiplanet-echanges.info

Handiplanet : un programme de la Fondation des amis de l'Atelier .